

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2020_036

Renouvellement de la ligne de trésorerie

L'an deux mille vingt et le neuf septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Jean-Michel DAUMAS, Alain DELMAS, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, François FOLCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Malika MONZIOLS, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Cathy JOUVE par Gilbert FAUCHER

Secrétaire de séance : Pierre HERRGOTT

Date de convocation : 25 août 2020

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 21	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Considérant que le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont risque de ne pas toujours avoir la trésorerie nécessaire pour payer les salaires et les factures ;

Considérant que la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € contractée auprès de la Caisse d'Épargne, conclue par délibération DE_2019_038 en date du 16 juillet 2019, est arrivée à échéance le 5 septembre 2020 ;

Considérant la proposition du président de renouveler la ligne de trésorerie et de la fixer à 100 000 euros ;

Considérant la proposition de la Caisse d'Épargne :

- Montant : cent mille euros ;
- Durée : 1 an maximum ;
- Taux d'intérêt : Euribor 1 semaine (réputé égal à 0 si inférieur à 0) + marge de 1,01% ;
- Tirage par crédit d'office ; remboursement par débit d'office ;
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office ;
- Frais de dossier : 150 €, prélevés une seule fois ;
- Commission d'engagement : 0 € ;
- Commission de mouvement : 0% du cumul des tirages réalisés (périodicité identique aux intérêts) ;
- Commission de non utilisation : 0,10% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen (périodicité identique aux intérêts) ;

Prend l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire et d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget) ;

Confère, en tant que de besoin, toutes les délégations utiles au président pour la mise en place et la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES



A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Védrières".

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 18/09/2020
et publié ou notifié
le 21/09/2020